

SEANCE DU 19/05/2026
DELIBERATION N°2026-008

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués en exercice : 31 Présents : 28 Votants : 30 Quorum : 16 Date de la convocation : 06/05/2026	L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de Collectea sous la Présidence de Jean OBLIN, Doyen d'âge
--	---

ETAIENT PRESENTS :

BAREY Didier, BLAISE Philippe, BLET André, BOULARD Françoise, CAPPELLEN Guy, COURCHANT Albert, DE BELLAIGUE Antoine, DENAGE Hélène, DESMARES Alexis, FURDYNA Hubert, ISABELLE Philippe, JAMIN Loïc, LANDELLE Christine, LAPERSONNE Frédéric, LE BUGLE Sylvie, LEGOUPIL Jonathan, LELAIDIER Jérôme, LEMIERE Claude, LENEVEU Nathalie, MARIE Jérôme, MARIE Aurélien, MEZERETTE Denis, OBLIN Jean, PAVLOVIC Nicolas, PESQUEREL Yohann, POTTIER David, SURET Nelly, VILLERMET Nathalie

POUVOIRS :

JOLIBOIS Marie-Emmanuelle donne pouvoir à MARIE Aurélien

MARTRAGNY Sylvain donne pouvoir à LAPERSONNE Frédéric

ABSENTS - EXCUSES :

PAYSANT Alain

Le Comité Syndical a donc pu valablement délibérer.

Conformément aux dispositions applicables, M. DE BELLAIGUE Antoine est désigné secrétaire de séance.

Messieurs PAVLOVIC Nicolas et MARIE Aurélien sont désignés assesseurs

**SEANCE DU 19/05/2026
DELIBERATION N°2026-008**

OBJET : Election du Président

Exposé des motifs

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions applicables aux syndicats mixtes et aux modalités d'élection du président ;

Vu les statuts du SMISMB dit COLLECTEA notamment les dispositions relatives à la gouvernance de l'établissement ;

Considérant l'installation du nouveau comité syndical

Il convient de procéder à l'élection du Président.

Conformément aux dispositions statutaires et réglementaires, le Président est élu par le comité syndical parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours, puis à la majorité relative au troisième tour si nécessaire.

Candidatures déclarées :

- Mme LE BUGLE Sylvie

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultat du scrutin

- Premier tour

Nombre de votants : 30

Bulletins blancs ou nuls : 4

Suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Résultats :

- Mme LE BUGLE Sylvie : 26 voix

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

ARTICLE 1 :

PROCLAME élue à la présidence du Syndicat : Mme LE BUGLE Sylvie

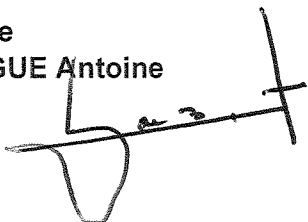
ARTICLE 2 :

AUTORISE la Présidente nouvellement élue à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an

Pour extrait certifié conforme

**Le Secrétaire
DE BELLAIGUE Antoine**



**La Présidente
Sylvie LE BUGLE**

